

THÈME 4 : POUR LA RENOVATION DU SYNDICALISME

(Rapporteurs : Jean-Paul Beauquier, Guillaume Delmas, Roger Ferrari, Roland Hubert, Matthieu Leiritz, Jean-Jacques Mornettas, Frédérique Rolet, Daniel Robin)

Sommaire

1. INTRODUCTION

- 1.1 « La crise économique et sociale mondiale
- 1.2 « la mise en œuvre de réformes destinées à détruire le modèle social français (...) »
- 1.3 « Cette situation doit pousser le syndicalisme (...) »
- 1.4 « Les derniers congrès du SNES et de la FSU (...) »
- 1.5 « Le lien actifs-retraités (...) »
- 1.6 « favoriser l'émergence de pouvoirs politiques porteurs d'autres choix (...) »

2. LA FSU

- 2.1 Introduction
 - 2.1.1 « La nécessité d'établir un rapport de force social puissant (...) »
 - 2.1.2 « Les résultats des dernières élections professionnelles » (...)
- 2.2 L'avenir de la FSU
- 2.3 Organisation et fonctionnement de la fédération
- 2.4 Règles de fonctionnement de la FSU

3. SNES

- 3.1 État des lieux
- 3.2 Le SNES dans le débat politique
- 3.3 Une communication offensive et cohérente
- 3.4 L'engagement militant
- 3.5 La syndicalisation
- 3.6 La formation syndicale
- 4 . LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

1 1. INTRODUCTION

2 • **1.1** La crise économique et sociale mondiale que nous connaissons aujourd'hui
3 se traduit en Europe par des interrogations sur la nature de la construction de cette
4 dernière et ouvre le débat sur les réformes à effectuer. En 2008, la crise était
5 venue des banques mais n'avait pas amené à des réorientations des politiques alors
6 qu'elle procédait bien d'un dérèglement structurel des systèmes économiques
7 européens et américain. L'insuffisance de la demande due notamment à la
8 faiblesse des salaires, le manque d'activité et de compétitivité des économies ont
9 été sources d'un recours grandissant à l'emprunt. La situation produite par
10 l'endettement des États et la spéculation financière a conduit nombre d'entre eux à
11 la crise et l'imposition de plans d'austérité qui n'ont fait qu'aggraver les choses,
12 alors qu'il faudrait créer les conditions d'une relance de la croissance par une
13 hausse des salaires, une autre politique fiscale, un pôle financier au service du
14 développement économique et social.

15 • **1.2** En France, la deuxième partie de la mandature de N. Sarkozy aura vu
16 s'accroître la mise en œuvre de réformes destinées à détruire le modèle social
17 français et l'instrumentalisation de la crise financière et économique pour imposer
18 des plans d'austérité de plus en plus drastiques. Les intentions désormais affichées

19 très clairement, notamment par le Premier ministre, de revenir sur le système de
20 protection sociale, l'influence grandissante du grand patronat communiquant aux
21 responsables européens ses projets en termes de flexibilité accrue du travail, le
22 poids des agences de notation sur les politiques nationales, posent corrélativement
23 la question de l'efficacité de l'action syndicale. De larges mouvements de
24 contestation ont eu lieu dans plusieurs pays européens (Grèce, Roumanie, Italie,
25 Espagne, Portugal, Grande Bretagne...) en réaction aux plans d'austérité, mais le
26 syndicalisme européen peine toujours à unifier ses forces pour impulser des actions
27 coordonnées. En France, l'unité syndicale née lors de la lutte contre le projet de
28 réforme des retraites a permis de rassembler des millions de citoyens, toutes
29 générations confondues, dans des manifestations puissantes et nombreuses.
30 Cependant, les divergences sur la stratégie d'action la plus opportune, l'objectif
31 d'associer les salariés des petites entreprises éloignés des structures syndicales ont
32 conduit à un ralentissement du rythme des actions. Le gouvernement ayant fait le
33 choix de mépriser l'expression émise par les salariés par le biais de leurs
34 organisations représentatives et de dénier tout sens aux mobilisations, le rapport
35 de forces a été insuffisant ; le gouvernement a fait passer sa réforme et rendu plus
36 difficile à l'avenir l'action syndicale même si le syndicalisme a amélioré son image
37 dans l'opinion. L'inter-professionnelle a perduré mais, fragilisée, elle a été dans
38 l'incapacité de se mettre d'accord sur une actualisation de la plate-forme de janvier
39 2009, s'est peu à peu morcelée, n'a proposé depuis l'automne 2010 que des
40 modalités d'action plus symboliques que de nature à créer un rapport de forces. Les
41 mouvements comme celui des indignés qui contestent les politiques libérales ne se
42 sont pas imposés en France. Les ONG sont amenées à pallier de plus en plus de
43 carences des États et suscitent des engagements mais sur des questions ciblées. La
44 contestation sociale reste présente, dans les entreprises où des luttes pour les
45 salaires et l'emploi sont nombreuses, dans l'Éducation où la journée de grève du 27
46 septembre a rassemblé largement, mais l'unification des luttes des différents
47 secteurs de nature à créer un puissant mouvement n'a pu se faire.

48 • **1.3** Cette situation doit pousser le syndicalisme à s'interroger sur plusieurs
49 points et prendre des dispositions pour retrouver un véritable rôle de défense des
50 salariés et de conquête de nouveaux droits ; quelle stratégie construire face à un
51 gouvernement intransigeant faisant fi de la légitimité des acteurs sociaux ?
52 Comment dépasser le stade d'un syndicalisme de l'unité d'action pour aller vers un
53 syndicalisme unitaire de proposition ? Comment penser le rapport au politique dans
54 un contexte préélectoral où s'impose la nécessité d'un projet alternatif ? La
55 situation actuelle, celle d'un tournant pour notre modèle de société, doit conduire à
56 une accélération de la réflexion sur la façon de rassembler les salariés, de rendre le
57 syndicalisme plus apte à porter l'intérêt général, de renouveler la façon de penser
58 le rapport au politique. Il faut réfléchir à la forme et aux structures d'un nouvel
59 outil syndical.

60 • **1.4** Les derniers congrès du SNES et de la FSU avaient écarté la piste de la
61 confédéralisation, acté les limites de l'élargissement aux autres versants de la FP,
62 jugé nécessaire la construction d'un nouvel outil syndical avec les autres
63 organisations syndicales partageant notre conception d'un syndicalisme de
64 transformation sociale, unitaire, de lutte et démocratique dans son fonctionnement.
65 L'insuffisante appropriation collective de ce mandat de la FSU n'a pas permis de
66 créer une véritable dynamique de mise en œuvre ; il s'agit d'analyser plus finement
67 les causes de cette situation : attachement à un syndicalisme de métier dont
68 certains craignent la perte d'identité ? Sens du mandat nécessitant davantage
69 d'explicitations ? Crainte de la dilution voire la disparition de pratiques constitutives
70 du syndicalisme porté par la FSU ? Méfiance par rapport à des organisations
71 syndicales qui peuvent apparaître parfois comme des concurrents trop agressifs ?

72 Dans tous les cas, il faut impulser le débat plus largement qu'actuellement, garder
73 notre objectif prioritaire de défense des salariés en pensant les revendications de
74 façon collective et en agissant pour la transformation sociale. Le contexte
75 économique et politique nécessite de se saisir de questions transversales pour
76 construire des initiatives communes sur l'emploi, les salaires, les services publics...

77 D'ores et déjà, les organisations patronales se sont mises en ordre de bataille et
78 ouvrent largement les questions des formes du travail, de la rémunération des
79 salariés, du financement et du contenu de la protection sociale. La question du
80 champ d'intervention de l'État est également posée par les libéraux ; tout cela rend
81 impératif une réponse coordonnée des organisations syndicales. La problématique
82 des alliances et de la stratégie s'impose également du fait des nouvelles règles de
83 représentativité. En 2013, la mesure de la représentativité aura pour effet de fixer
84 la liste des organisations représentatives au niveau national ; déjà, dans la Fonction
85 Publique, les récentes élections qui n'ont pas permis de faire émerger clairement un
86 type de syndicalisme peuvent faire bouger certains équilibres et pratiques ; il est
87 certain qu'il faudra anticiper et développer le débat avec l'ensemble des syndiqués
88 si le SNES et la FSU veulent peser sur le cours des choses et rester maîtres de leurs
89 choix.

90 • **1.5** Le lien actifs-retraités est un élément statutaire de la FP et du Code des
91 Pensions. 15 millions de retraités, 3,4 millions de pensionnés FP : il est crucial pour
92 le syndicalisme tout entier d'intégrer les salariés à la retraite.

93 Le choix fait par le SNES et la FSU d'organiser les retraités aux côtés des actifs et
94 dans les mêmes structures témoigne de la communauté d'intérêts entre eux ; pour
95 maintenir l'adhésion des retraités, il convient aussi de prendre en compte les
96 spécificités de leur situation au-delà de la période professionnelle (rupture avec la
97 FP pour l'évolution des pensions, etc.). La FGR-FP réunit les adhérents retraités du
98 SNES et ceux de la plupart des syndicats nationaux de la FSU, de l'UNSA, de FO, de
99 Solidaires ; le SNES y assume des responsabilités dans les différentes instances ; la
100 FGR-FP participe à l'intersyndicale des UCR. Cette dimension unitaire originale ne
101 doit-elle pas être prise en compte dans la réflexion globale du SNES et de la FSU
102 sur l'avenir du syndicalisme ?

103 • **1.6** Enfin, face aux réponses coordonnées des dirigeants actuels, favoriser
104 l'émergence de pouvoirs politiques porteurs d'autres choix que ceux de la mise à
105 mal des acquis sociaux est nécessaire ; cela ne se fera pas sans mobilisation des
106 travailleurs dans les différents pays et sans projet alternatif pouvant nourrir les
107 programmes des partis progressistes se présentant au suffrage. La période de
108 campagne électorale qui s'ouvre en France doit être l'occasion de renforcer le
109 travail entrepris auprès des partis poli- tiques pour faire avancer nos propositions
110 en matière de fiscalité, emploi, conception de la Fonction Publique, protection
111 sociale, pouvoir d'achat... de porter tout particulièrement notre projet éducatif. Ce
112 contexte renvoie également à la question des orientations et actions du
113 syndicalisme européen et international unitaire, et à la nécessité de développer son
114 poids, son influence, sa reconnaissance. C'est avec cet objectif que le SNES
115 continue de défendre la demande d'adhésion de la FSU à l'ISP, la CES et la CSI.

116

117 **2. LA FSU**

118 • **2.1 Introduction**

119 **2.1.1** La nécessité d'établir un rapport de force social puissant est apparue encore
120 plus décisive ces dernières années face à une politique d'une rare agressivité,

121 remettant en cause des éléments essentiels du pacte social et de plus aggravée par
122 le contexte de crise que nous vivons. La FSU a un rôle important à jouer, elle l'a
123 montré dans le cadre de l'intersyndicale interprofessionnelle et dans la fonction
124 publique de l'État. En effet, les effectifs de personnels des secteurs dans lesquels la
125 FSU est large- ment représentative sont importants et lui donnent un poids
126 particulier dans ses liens avec les confédérations. Son renforcement dans ces
127 secteurs reste une nécessité. Cependant son implantation et sa représentativité
128 dans l'Éducation nationale ne peuvent faire oublier ses limites liées à une
129 représentativité essentiellement dans la fonction publique de l'État, faible sur
130 l'ensemble de la fonction publique, inexistante ailleurs. Cette situation entrave sa
131 capacité à peser sur toutes les questions qui concernent les salariés, l'empêche de
132 contribuer plus fortement à la construction d'actions en continu, touchant tous les
133 secteurs.

134 **2.1.2** Les résultats des dernières élections professionnelles confirment cette
135 nécessité. Certes, la FSU a conservé son poids relatif dans l'Éducation nationale,
136 mais les problèmes de participation liés pour beaucoup aux conditions de scrutin
137 (calendrier, modalité de vote...) l'ont conduite à perdre sa première place dans la
138 fonction publique de l'État. Cela traduit bien la fragilité de la FSU dont l'essentiel
139 des forces se concentre sur un ministère. Si le syndicalisme de métier est légitimé
140 par ces élections, nous devons nous interroger sur une exigence des personnels à
141 exprimer aussi, par leur vote, une meilleure prise en compte de leurs aspirations
142 sur des sujets qui dépassent le cadre de leur métier et sur lesquels la FSU n'a pas
143 le poids et le champ d'intervention suffisants en terme de représentativité.

144 • **2.2 L'avenir de la FSU**

145 **2.2.1** La « loi sur le dialogue social » organise et structure le dialogue social de
146 façon plus rigoureuse, donnant à chaque organisation syndicale un poids
147 proportionnel aux résultats des élections, ce qui constitue un élément déterminant,
148 en particulier dans le cadre des accords négociés. L'éparpillement de la
149 représentativité syndicale dans la fonction publique, singulièrement dans la FPE, ne
150 peut conduire qu'à des difficultés accrues pour construire rapidement un rapport de
151 force de nature à peser sur les choix gouvernementaux et donc à un affaiblissement
152 de l'efficacité du mouvement syndical. Le changement des règles de
153 représentativité a conduit plusieurs organisations syndicales à rechercher, avec plus
154 ou moins de succès, des alliances voire des rapprochements structurels. Ce
155 processus est loin d'être terminé et la FSU ne peut rester spectatrice du
156 remodelage du paysage syndical.

157 **2.2.2** En effet si la légitimité de la FSU est reconnue, si elle est écoutée dans
158 nombre de domaines (Éducation, avenir de la fonction publique, place et rôle de
159 l'État, avenir et rôle des services publics), elle se trouve le plus souvent
160 formellement absente de toutes les discussions, de toutes les négociations sur des
161 sujets pourtant essentiels pour les personnels qu'elle représente (protection sociale,
162 retraites, retraités, questions liées aux enjeux des politiques économiques,
163 environnementales et sociales). Cela affaiblit sa capacité à défendre ses
164 orientations mais aussi à peser réellement sur ces choix.

165 **2.2.3** C'est en ce sens qu'aujourd'hui la voie de l'autonomie a atteint ses limites et
166 doit être dépassée. Il nous faut donc approfondir la démarche entreprise depuis le
167 dernier congrès de la FSU et aller au-delà de ce qui a été fait (colloques par
168 exemple). Il nous faut à la fois construire des collaborations plus effectives et en
169 même temps éviter des démarches qui pourraient être perçues comme des
170 manœuvres d'appareils dont le seul objectif serait leur survie.

171 Le SNES propose :

172 • de développer au plus proche du terrain, par le biais de stages syndicaux
173 et/ou d'heures d'information syndicales, des débats avec les syndiqués et plus
174 largement avec l'ensemble des personnels sur les perspectives de construction d'un
175 nouvel outil syndical qui n'aurait de sens que si la CGT en était partie prenante ;

176 • de développer des initiatives et actions communes tant au niveau national que
177 local ;

178 • de développer, au niveau national, le travail en commun sur tous les dossiers
179 dans le cadre de groupes thématiques qui doivent conduire à l'élaboration de
180 mandats communs, donc d'expressions communes dans les instances de
181 concertation, les médias et dans le cadre de l'action syndicale ;

182 • de construire un travail commun et régulier au niveau des structures
183 départementales et régionales qui doit trouver une traduction dans le cadre des
184 différentes instances (CESER, CT).

185 Il s'agit bien d'abord de construire une mutualisation des réflexions et de l'action
186 syndicale pour l'ensemble des questions relevant du champ syndical, dans le but
187 d'une meilleure efficacité et d'une meilleure prise en compte des aspirations de
188 l'ensemble des salariés. Il est clair que si cette démarche a tout son sens dans la
189 fonction publique, elle ne peut se limiter à ce seul secteur et doit donc concerner
190 l'ensemble du champ interprofessionnel.

191 Le SNES proposera ces mandats lors du prochain congrès de la FSU.

192 • **2.3 Organisation et fonctionnement de la fédération**

193 **2.3.1** L'organisation de la FSU comme fédération de syndicats nationaux reste
194 totalement pertinente. Les mandats fédéraux doivent se nourrir des positions des
195 syndicats nationaux. Ils ne doivent pas être en contradiction avec ceux des
196 syndicats nationaux dans leur champ de responsabilité sans être, pour autant, la
197 simple juxtaposition des mandats des différents syndicats. La Fédération joue un
198 rôle essentiel pour susciter les débats, pour rechercher des synthèses, pour
199 sensibiliser à la nécessité de surmonter les désaccords. Elle a aussi la lourde
200 responsabilité d'élaborer et de mettre en débat des positions fédérales sur les
201 sujets transversaux. Les difficultés rencontrées dans la construction de certains
202 mandats (par exemple sur certains points concernant la formation des maîtres) ne
203 doivent pas conduire à une remise en cause de ces principes essentiels de notre
204 fédération.

205 **2.3.2** La campagne et le suivi des élections professionnelles aux CT des différents
206 ministères ont été construits par les syndicats nationaux concernés par chaque CT,
207 comme ce fut le cas auparavant pour les élections dans les DDI et aux CT des
208 conseils généraux et régionaux. Dans l'Éducation nationale le groupe des 10
209 syndicats nationaux a su construire les listes au CTM et aux CTA, et mener une
210 campagne articulant syndicalisme de métier et développement de thématiques plus
211 transversales. C'est bien dans cette voie qu'il faut poursuivre pour les prochaines
212 élections Pour autant, des progrès doivent être faits vers une meilleure articulation
213 entre la campagne des syndicats nationaux et la campagne fédérale, dans une
214 association plus effective des forces fédérales au niveau local et dans une plus
215 grande implication de la fédération dans les secteurs où les syndicats de la FSU ont
216 besoin d'une aide importante.

217 **2.3.3** Le dernier congrès de la FSU a décidé de la mise en place d'un secrétariat
218 national afin de renforcer l'exécutif de notre fédération. Cette instance a su allier un
219 ancrage fort de la quasi-totalité de ses membres dans leur syndicat national, tout
220 en permettant de dégager des forces militantes pour le suivi quotidien et la
221 préparation de différents dossiers essentiels. Le SNES tire un bilan positif du

222 fonctionnement du secrétariat national de la FSU durant ces deux dernières années.

223 **2.3.4** La création des sections fédérales des retraités (SFR) a donné une dimension
224 fédérale au syndicalisme des retraités. Elle leur a permis de participer aux actions
225 des USR, de siéger dans des CODERPA, d'avoir une expression propre. Pourtant
226 leur place dans les instances fédérales, malgré le potentiel d'adhésions et de
227 militantisme qu'elles représentent, demeure aléatoire et insuffisante. Comment
228 faire que leur reconnaissance interne soit manifeste et facilite leur efficacité ?
229 Comment améliorer les relations entre les SFR et la structure nationale ? Nous
230 devons continuer d'exiger la participation de la FSU dans l'intersyndicale des
231 retraités regroupant les UCR CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, ainsi que l'UNSA et la
232 FGR-FP.

233 **2.3.5** La mise en place des conseils fédéraux régionaux était indispensable. Ces
234 conseils ont permis de donner une lisibilité régionale à la FSU tout en permettant la
235 construction démocratique de mandats fédéraux sur les dossiers régionaux, à un
236 moment où ce niveau géographique voit ses responsabilités croître, en particulier
237 dans la définition des politiques publiques locales. Faut-il revoir le mode de
238 fonctionnement des CFR ? Faut-il revoir leur place dans le fonctionnement et dans
239 les instances de la fédération ?

240 **2.3.6** Notre fédération de syndicats nationaux repose par son fonctionnement
241 interne sur les SN, les sections départementales et les courants de pensée. Le
242 maintien indispensable de cet équilibre conduit à des difficultés de construction des
243 instances fédérales afin de ne pas trop s'éloigner du principe « un syndiqué, une
244 voix ». La réorganisation de la composition du CDFN a permis de construire un
245 équilibre acceptable entre toutes ces contraintes. La composition actuelle du BDFN,
246 avec l'arrivée de nouveaux syndicats, pose aujourd'hui un sérieux problème. Le
247 SNES qui représente 39,5 % des syndiqués, représente 7 % des voix dans la partie
248 du BDFN réservée aux syndicats nationaux. La composition du BDFN doit être revue
249 dans le même esprit que celle du CDFN.

250 • **2.4 Règles de fonctionnement de la FSU**

251 **2.4.1** Dès lors qu'il s'agit de valider une orientation ou une proposition élaborée, la
252 règle de la majorité qualifiée à 70 % reste pertinente, car, dans de tels cas, en
253 l'absence de cette majorité, aucun mandat, aucune décision n'est effectivement
254 adoptée, ce qui impose de nouvelles réflexions collectives en particulier lorsque la
255 proposition a recueilli plus de 50 % des voix. Mais il y a des cas où la mise en
256 œuvre de cette règle conduit à une absurdité et un manquement grave à la
257 démocratie puisque c'est alors, dans ces cas, la position qui a retenu le moins de
258 voix qui devient la position fédérale. C'est ce qui s'est passé pour le vote
259 concernant la signature par la FSU du protocole d'accord sur les non-titulaires. Le
260 SNES proposera une modification statutaire au prochain congrès de la FSU :
261 « lorsque l'application de la majorité qualifiée à 70 % conduirait à valider comme
262 position fédérale la position ayant recueilli le moins de voix, la majorité qualifiée est
263 abaissée à 50 % ». Enfin la majorité qualifiée à 70 % des suffrages exprimés,
264 associée au décompte en suffrage exprimés des abstentions, revient à compter les
265 abstentions en contre et exiger une majorité de fait bien supérieure. Ne faut-il pas
266 ne prendre en compte que les « pour » et les « contre » dans le décompte des voix
267 pour l'application de la majorité qualifiée à 70 % ?

268

269 **3. SNES**

270 • **3.1 État des lieux**

271 **3.1.1** Comme toutes les organisations syndicales, le SNES est confronté à une
272 situation difficile qui résulte de multiples facteurs : des attaques sans précédent de
273 la part d'un pouvoir qui fait du passage en force contre les forces sociales un axe
274 idéologique, une situation économique désastreuse, un sentiment d'impuissance qui
275 se développe dans une partie de la population parfois accentué par l'impression
276 d'absence d'alternatives... Par ailleurs la faiblesse des rémunérations, les difficultés
277 croissantes dans l'exercice des métiers de l'éducation et les résultats insuffisants
278 (important écart entre performances les plus élevées et les plus faibles par
279 exemple...) du système éducatif français qui induisent de fortes interrogations sur
280 ses missions, peuvent pousser une partie des personnels à la recherche de
281 solutions personnelles ou locales plutôt que dans la lutte collective. Dans un tel
282 contexte, le SNES, malgré la confiance qui lui a été renouvelée lors des élections
283 professionnelles d'octobre 2011, a du mal à faire partager l'idée que ses exigences
284 de démocratisation ne sont pas utopiques et à entraîner dans l'action la majorité
285 des personnels. Les taux de syndicalisation des stagiaires au cours de l'année
286 2010-2011 montrent pourtant qu'il est capable, lorsqu'il articule action
287 revendicative et réponses aux questions quotidiennes, d'apparaître aux yeux des
288 personnels comme la référence syndicale dans le second degré et de mener une
289 campagne médiatique efficace.

290 **3.1.2** La question de la stratégie et des alliances va se poser de façon centrale
291 dans les mois à venir, et dépendra largement des résultats des élections
292 présidentielles et législatives. Dans l'immédiat le SNES, en tant qu'organisation
293 majoritaire du second degré, a la responsabilité d'interpeller les candidats à ces
294 élections, aux niveaux national et local, sur la base de son projet éducatif et de
295 transformation sociale, et des aspirations qui sont celles de nos professions.

296 **3.1.3** Le gouvernement avait pris des engagements en matière de moyens
297 syndicaux lors des discussions liées à la loi sur le dialogue sociale. Force est de
298 constater que la situation actuelle en est loin. S'agissant des moyens syndicaux des
299 menaces importantes continuent de peser à moyen terme visant à les diminuer
300 dans l'Éducation nationale déjà pourtant considérablement défavorisée. Rien n'est
301 amélioré en matière de prise en charge par l'État des locaux syndicaux. Le SNES,
302 avec la FSU continuera d'exiger que les engagements en matière de moyens
303 syndicaux soient respectés et que les mesures prises aillent dans le sens du
304 développement des droits syndicaux des personnels et des organisations
305 syndicales, ainsi que des moyens humains et matériels pour les exercer.

306 • **3.2 Le SNES dans le débat politique**

307 Le rapport du syndicalisme aux partis politiques est une composante de son rapport
308 au politique. Le SNES doit poursuivre le travail engagé depuis le dernier congrès
309 dans ses relations avec les partis politiques : interpellations, organisation de
310 débats... Il s'agit, en portant les revendications et exigences des personnels, de
311 peser sur les programmes des organisations politiques et sur le débat public trop
312 souvent enfermé dans des schémas stéréotypés, qu'il faut combattre, sur
313 l'éducation (autonomie, rigidité et obsolescence des statuts, école du socle,
314 inefficacité du service public d'orientation...) ou sur l'économie (réduction des
315 dépenses de l'État, ouverture au privé de missions relevant aujourd'hui de l'État ou
316 plus largement du service public...). L'organisation de l'État et les pouvoirs accrus
317 des collectivités locales imposent que cette démarche soit mise en œuvre tant aux
318 niveaux régional et départemental qu'au niveau national. Elle doit reposer sur
319 plusieurs piliers : transparence, souci intransigeant de l'indépendance syndicale,
320 respect des prérogatives de chacun des partenaires.

321 Elle doit être articulée avec l'élaboration de nos analyses et revendications, la
322 mobilisation des collègues et les campagnes d'opinion qui doivent être développées.

323 Les relations avec les médias doivent permettre une plus grande visibilité dans
324 l'opinion publique du SNES, de ses revendications et de sa représentativité.

325 Le SNES doit poursuivre son travail commun avec les organisations de parents
326 d'élèves, de lycéens, les mouvements pédagogiques, sous toutes les formes
327 permettant de construire des revendications et des actions communes.

328 • **3.3 Une communication offensive et cohérente**

329 Les outils de communication sont nombreux et utilisés à tous les niveaux du SNES :
330 publications papier régulières ou hors série, sites Internet, lettres flash,
331 communiqués de presse et présence dans les médias, expérimentation des réseaux
332 sociaux...

333 Dans la poursuite du travail déjà effectué, il faut rechercher une plus grande
334 cohérence dans une stratégie plus clairement définie du point de vue des outils
335 utilisés, des objectifs recherchés et des publics visés. Cette réflexion doit se
336 construire sur une analyse des demandes et des besoins des différents publics
337 (médias, syndiqués, militants, acteurs politiques...), et aussi de l'impact des
338 différents outils et enfin des évolutions liées à la société de communication.

339 Menée conjointement au niveau national et académique, elle pourrait gagner à
340 s'appuyer sur un regard extérieur et professionnel (sondages, études de lectorat,
341 conseils en communication...).

342 Quatre enjeux s'imposent :

343 • la réactivité par rapport à l'actualité ;
344 • l'adaptabilité dans le choix des outils et des formes de communication ;
345 • la visibilité du SNES ;
346 • la cohérence et la complémentarité entre les supports utilisés pour la
347 communication.

348 À ce titre, la question de la complémentarité des publications papier avec la
349 communication numérique est centrale. La communication numérique est plus
350 adaptée au besoin de réactivité face à l'actualité tandis que la publication papier
351 permet des analyses plus fouillées, des « retour sur », des pistes de réflexion...

352 Ainsi, la stratégie de communication pourrait s'organiser autour de trois axes :

353 1. Refonder le site pour faire une place plus grande, sinon centrale à :

354 • l'actualité ;
355 • les outils pour les S1 (du type abécédaire, fiche mémos, questions
356 réponses...) ;
357 • la mobilisation (tract, pétition, vidéos à partager...).

358 2. En lien avec le site mettre en place une newsletter régulière à destination des
359 syndiqués et d'éventuels abonnés. Elle doit permettre une moindre fréquence de
360 publication de L'US-tabloïd. Doit-on envisager que l'abonnement à cette newsletter
361 soit ouvert à des non-syndiqués ?

362 3. Repenser les publications papier

363 • réduire le nombre et la périodicité des publications papiers régulières
364 (L'US-tabloïd moins fréquente, L'US-Mag rénovée et moins tournée vers
365 l'actualité immédiate...).

366 • développer les publications « grand public » de type plaquettes courtes
367 pour diffusion dans les établissements sur des sujets précis de
368 mobilisation/d'actu, etc. et les outils assurant une grande visibilité (affiches,
369 tracts...).

370 • **3.4 L'engagement militant**

371 **3.4.1** La force du SNES repose en premier lieu sur son réseau de militants (locaux,
372 départementaux, académiques et nationaux). Le départ à la retraite de générations
373 massivement syndiquées et de militants expérimentés et en responsabilité a
374 conduit à un renouvellement important des responsables à tous les niveaux, qui
375 n'est pas encore achevé et doit se poursuivre avec, entre autres, le souci de la
376 parité.

377 Comment encore améliorer le renouvellement et le rajeunissement des cadres
378 militants ? Comment mieux concilier investissement militant et vie professionnelle
379 et personnelle ? Beaucoup reste encore à faire et l'accroissement des pouvoirs des
380 chefs d'établissement, allié à la stratégie ministérielle de renvoyer au local la
381 responsabilité de la détermination des moyens de mise en œuvre des réformes et
382 orientations nationales, posera de nouveaux problèmes dans l'organisation de la
383 lutte syndicale dans les S1.

384 Comment faire face à cette situation nouvelle ? Comment donner les moyens aux
385 secrétaires de S1 d'assumer leurs responsabilités sans craindre d'être soumis à
386 l'arbitraire du chef d'établissement ? Cela nécessite-t-il des droits nouveaux à
387 revendiquer ?

388 **3.4.2** Plus largement les nouveaux modes de « gouvernance » et de pilotage du
389 système, mis en place à travers les réformes, font surgir de nouveaux défis. Ainsi
390 les liens entre situation individuelle et politique éducative vont de moins en moins
391 de soi, les particularités se multiplient, les objectifs immédiats diffèrent de plus en
392 plus d'un établissement à l'autre, l'individualisation des carrières et des conditions
393 d'emploi s'accroissent...

394 Dans ces conditions comment construire l'articulation entre les revendications
395 nationales et les revendications locales nées des situations particulières créées par
396 la déréglementation instituée en méthode de gestion ? Faut-il redéployer une partie
397 de nos moyens entre les différents niveaux du syndicat ? Comment mieux tirer
398 partie du travail important et parfois méconnu dans le SNES accompli par nos
399 représentants dans les instances paritaires et les nouveaux CT ?

400 • **3.5 La syndicalisation**

401 **3.5.1** Même si 2010-2011 marque un ralentissement de la chute régulière du
402 nombre de syndiqués, le nombre de syndiqués actifs n'a jamais été aussi bas
403 depuis des décennies. Nous ne syndiquons qu'un actif sur 6 quand nous en
404 syndiquons près de 1 sur 3 il y a 30 ans. La hausse du nombre de syndiqués
405 retraités, bien que ne prenant pas un très grand essor, ne doit pas masquer cette
406 baisse des actifs que ne peut expliquer la seule baisse des effectifs dans
407 l'éducation.

408 L'étude des taux de syndicalisation au SNES suivant divers critères (âge, sexe,
409 conditions d'emploi, établissements d'affectation, académie) menée sur l'année
410 2009-2010 révèle plusieurs éléments.

411 Même si la répartition des syndiqués du SNES est assez semblable à celle de la
412 profession, des différences significatives peuvent apparaître suivant les académies,
413 différences liées à l'histoire mais aussi à des spécificités qu'il faut identifier et
414 travailler.

415 Les moins de 36 ans qui représentent un tiers de la profession ont un taux de
416 syndicalisation inférieur de 5,5 points à celui des plus de 35 ans. Le taux de
417 syndicalisation en collège est inférieur de 3 points à celui constaté pour les lycées.

418 Les TZR, quel que soit leur âge, se syndiquent plus au SNES que les collègues en

419 poste fixe. Dans tous les cas, les taux de syndicalisation sont meilleurs chez les
420 femmes que chez les hommes.

421 Ces constats imposent trois priorités essentielles :

- 422 ◦ • redynamiser notre présence dans tous les établissements, en particulier par
423 le développement des heures d'informations syndicales avec la présence de
424 responsables départementaux, académiques et nationaux du SNES ;
- 425 ◦ • mieux prendre en compte les difficultés spécifiques des jeunes collègues,
426 particulièrement lors de leur première année d'exercice après leur
427 titularisation en articulant leur défense individuelle avec les revendications
428 générales pour nos professions et le système éducatif ;
- 429 ◦ • prendre des initiatives spécifiques d'échanges et de discussion avec les
430 collègues des collèges.

431 **3.5.2** La réforme de la formation des maîtres pose d'une autre manière la question
432 de l'accueil des nouveaux recrutés. Sans tomber dans le piège d'une substitution à
433 la formation initiale devenue inexistante ou dans celui d'un modèle pédagogique
434 estampillé SNES, comment pouvons-nous accompagner les entrants dans le métier
435 en articulant accueil syndical et réponses aux questions quotidiennes de collègues
436 placés dans une situation intenable par manque de repères et de formation ?
437 Comment articuler cet accueil avec des mots d'ordre d'action indispensables qui
438 peuvent apparaître parfois contradictoires avec cette volonté d'aide professionnelle
439 et de solidarité en direction de ces jeunes collègues ?

440 **3.5.3** Ces différents éléments ne sont pas à isoler les uns des autres car les plus
441 jeunes collègues et les stagiaires sont concentrés dans certaines académies et sont
442 plus nombreux en collèges. C'est donc une action d'ensemble avec des moyens
443 particuliers qu'il faut mener dans ces académies formatrices et pépinières de
444 syndiqués et de militants qui doivent essaimer dans tout le syndicat. Les politiques
445 volontaristes menées (relances téléphoniques, maintien des panneaux
446 d'affichage..., etc.) ont permis de garder un lien trop ténu avec nos syndiqués là où
447 nous n'avons pas de S1 organisé. Mais ces politiques ne suffisent pas et un nom de
448 secrétaire de S1 ne garantit pas une activité du S1.

449 La syndicalisation des AED n'est que peu prise en charge par les S1 quand il y en a.
450 Un effort très important doit continuer à être fait en direction de ces personnels
451 particulièrement soumis aux décisions unilatérales du chef d'établissement.

452 **3.5.4** La baisse de syndicalisation induit une diminution de ressources qui peut
453 contraindre à terme à des révisions des budgets du S4 et des S3. La baisse du
454 montant des cotisations décidée pour quelques catégories n'a eu aucun effet. Même
455 si ce n'est pas l'essentiel, nos moyens de paiement peuvent être modernisés avec
456 l'ouverture de l'adhésion en ligne par carte bancaire, la proposition systématique
457 d'une mensualisation suffisamment étalée dans le temps, d'autant plus que les
458 secrétaires et trésoriers de S1 ont un accès web facile à la situation syndicale de
459 leurs adhérents.

460 **3.5.5** L'engagement des retraités dans les diverses structures (SFR, FGR...) impose
461 un travail d'équipe des retraités et le recours à la logistique du syndicat et de la
462 fédération. Dans les S2, S3, S4 les retraités participent aux instances, aux actions,
463 assurent des permanences (pouvoir d'achat, retraite, protection sociale, autres),
464 animent des réunions. Leur apport est non négligeable et leur présence dans tous
465 les congrès va de soi. Le SNES s'efforce de leur donner les moyens de répondre à
466 leurs problèmes particuliers juridiques, culturels ou sociaux. Un travail important ne
467 doit-il pas être fait au niveau des néo-retraités pour mieux anticiper et prendre en
468 compte la réalité du passage à la retraite et faire évoluer avec eux l'outil syndical ?

469 Comment développer la défense individuelle et un apport de services aux
470 retraités ?

471 • **3.6 La formation syndicale**

472 Le SNES doit améliorer une offre de stages de formation, destinée à couvrir les
473 enjeux essentiels : mise à jour de connaissances (métier, carrières, contenus...),
474 réflexion sur les dynamiques en cours (évolution du métier, conditions
475 d'apprentissage du métier, accroissement de l'individualisation des carrières et de
476 l'autonomie des établissements, évolution du paysage syndical, évolutions socio-
477 économiques, rapport au politique), partage des pratiques d'action militante
478 (campagne militante, syndicalisation, campagne de communication, pratique des
479 réunions, etc.).

480 Dans le contexte du départ massif de générations militantes, l'impératif demeure
481 d'un passage de la mémoire militante : comment et pourquoi se sont construites
482 les revendications ? La connaissance de l'histoire du SNES, de la FSU, la
483 compréhension de la particularité du syndicalisme enseignant dans le paysage
484 syndical français et européen doivent permettre de donner ces éléments pour
485 débattre des évolutions nécessaires pour renforcer l'efficacité de notre
486 syndicalisme. Comment améliorer la cohérence entre la formation syndicale
487 nationale, formatrice de formateurs, et ses déclinaisons académiques ? Comment
488 susciter l'appétit de formation chez les militants, améliorer les conditions concrètes
489 de diffusion de l'offre de formation, en mesurer mieux les apports ? Comment
490 améliorer la complémentarité entre l'offre de formation du SNES et celle de la
491 FSU ?

492

493 **4 . LE SYNDICALISME INTERNATIONAL**

494 La situation économique et sociale nationale, européenne et mondiale nécessite une
495 intervention de toutes les forces syndicales à tous les niveaux de prise de décision
496 qu'ils soient européens ou mondiaux. Le syndicalisme international ne peut
497 remplacer le syndicalisme dans chaque pays mais il en est un complément
498 indispensable. Le syndicalisme international doit passer de la représentation à
499 l'action.

500 L'action internationale, c'est actuellement faire des propositions pour que les
501 organisations syndicales internationales portent des alternatives aux politiques néo-
502 libérales et agissent pour qu'elles soient mises en œuvre :

503 • L'initiative du Comité Syndical Européen de l'Éducation du 20 janvier 2012 est un
504 début mais quelles suites peut-on lui donner ? Quels autres modes d'intervention le
505 CSEE au niveau européen et l'IE au niveau mondial peuvent-ils développer ? Vu le
506 rôle du FMI, l'IE n'aurait-elle pas intérêt à y organiser une initiative ?

507 • Ces actions ne peuvent être déconnectées des actions nationales. Les
508 organisations nationales doivent y avoir toute leur place et pouvoir s'y exprimer.
509 Quel rôle supplémentaire peuvent-elles avoir ?

510 • Dans les « printemps » arabes, les forces syndicales indépendantes ont joué un
511 rôle de premier plan en Tunisie. La Confédération Syndicale Internationale (CSI) a
512 soutenu ces forces syndicales. Des élections ont eu lieu dans certains pays comme
513 l'Égypte, le Maroc ou la Tunisie. Les syndicalistes de ces pays doutent que les
514 changements politiques répondent aux aspirations démocratiques, économiques et
515 sociales des populations. D'une manière générale, quel rôle le syndicalisme
516 international peut-il jouer dans les luttes pour les changements politiques ?

517 Au niveau de la solidarité, le syndicalisme international est confronté à de
518 nombreuses situations de non respect des droits syndicaux voire de répression
519 comme en Turquie où 25 dirigeants d'EGITIM-SEN ont été condamnés à des peines
520 de prison.

521 •Comment dépasser le discours nécessaire ? Quelles actions les organisations
522 européennes et internationales peuvent-elles développer ?

523 •Quelles réponses spécifiques peut apporter le SNES vis-à-vis des autorités
524 françaises, des autres syndicats et des institutions internationales ?

525 Le SNES est préoccupé par l'absence d'affiliation internationale de la FSU.
526 L'affiliation à la CES a fait l'objet d'un premier contact avec la Secrétaire Générale.
527 La demande d'affiliation à la CSI n'a pas été relancée et celle à l'Internationale des
528 Services Publics (ISP) n'a pas été présentée. Est-ce la priorité donnée aux forums
529 sociaux qui en est responsable ? Comment faire pour que l'international prenne
530 toute sa place dans l'activité de la FSU ? Quelles propositions le SNES peut-il faire
531 pour améliorer l'activité syndicale internationale de la FSU ?